

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11 JUIN 2012**

Membres présents :

BALDENSPERGER Jean-Luc, BAUM Robert, FOURBOUL Marc, GOEPFERT Emilienne, HAUSS Marie-Christine, HOFFART Cornélia, JACQUOT Marcel, KIMM Pierre, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PARRE Thiebault, PHILLIPPS Myriam, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SCHUHMACHER Eric, SIRY Sylvain, SOMMER Jean-Bernard, STOEBERER Michel, STREICHER Philippe, WENDLING Michèle et ZILLI Sonia.

Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUER Mireille, BOUDET Dominique, DECHRISTE Michel, DILLMANN Christine, FOLKMANN Arlette, GUTH Lucien, HENCK André, HUBER André, PIERRON Jean-Pierre, SAMIN Céline et le membre de droit du syndicat SPT67.

Procurations :

Mme BAUER Mireille donne procuration de vote à M. MARCHAL Philippe.

Mme FOLKMANN Arlette donne procuration de vote à Mme MARZOLF Suzanne.

M. GUTH Lucien donne procuration de vote à M. RICHERT Raymond.

M. PIERRON Jean-Pierre donne procuration de vote à M. FOURBOUL Marc.

A 14h30 le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du lundi 11 juin 2012.

Mme Corinne CLEMENS devant partir à 16 heures, le Président propose de modifier le déroulement des points de l'ordre du jour, ainsi le point 2 – Trésorerie, sera traité en dernier.

1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2012.

Il n'y a pas d'observations concernant la rédaction de ce procès-verbal. Le Président met son approbation aux voix :

APPROUVE A L'UNANIMITE.

↳ **3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RENOUELEMENT DU MANDAT DE M. SEILER, COMMISSAIRE AUX COMPTES.**

Le mandat du commissaire aux comptes qui valide l'ensemble des comptes de l'Amicale vient à échéance cette année.

M. Henri SEILER, l'actuel commissaire aux comptes, sollicite le renouvellement de son mandat pour une nouvelle période de 6 exercices. Il propose également de remplacer le suppléant actuel par M. Julien VENTRELLA, expert comptable et commissaire aux comptes, né le 24 octobre 1973, demeurant 11 rue des Champs à 67370 SCHNERSHEIM, avec lequel il collabore depuis quelques temps et qui prendra progressivement sa succession. M. SEILER s'engage à ce que M. VENTRELLA reprenne dans le futur sa mission aux mêmes conditions. Il s'engage également à assurer le transfert des compétences et la transmission des dossiers, en particulier des éléments techniques permanents, dans les meilleures conditions.

Le Président soumet ces deux candidatures au vote : MM. Henri SEILER et Julien VENTRELLA sont **ELUS A L'UNANIMITE DES PRESENTS** dans les fonctions respectives de commissaire aux comptes et commissaire aux comptes adjoint.

↳ **4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CONVENTION AMICALE/CUS.**

Lors du Bureau du 16 avril le Président avait présenté la réponse négative de l'Administration à la proposition d'ouverture de toutes les activités de l'Amicale à l'ensemble des agents actifs et retraités de la CUS, pour les faire entrer dans le champ de l'action sociale de la collectivité.

Le Bureau avait alors décidé de maintenir la proposition d'intégrer au moins deux activités dans le champ de l'action sociale de la collectivité, à savoir la zone de loisirs de l'étang du Woerthel et l'initiation à l'informatique.

M. Robert HERRMANN a répondu qu'il maintenait sa position et a également refusé cette deuxième proposition. Dans ce cas l'Amicale ne disposera plus du personnel qui jusqu'à présent était mis à sa disposition pour ses activités propres. Il n'y aura notamment plus d'autorisations d'absence pour les membres qui s'occupent de l'entretien de la zone de loisirs, ni pour ceux qui assurent l'initiation à l'informatique.

Entre temps, la Secrétaire générale et le Président ont rencontré à deux reprises Mme Corinne CLEMENS pour avancer dans la rédaction de la nouvelle convention.

Pour ce qui a déjà été validé dans le cadre de l'action sociale confiée à l'Amicale par la collectivité, il reste à faire un chiffrage complet du nombre d'heures de mise à disposition nécessaires, commission par commission. Ce travail se fera en collaboration avec la Trésorière générale et les responsables de commission.

Récemment, M. Robert HERRMANN a fait savoir qu'il souhaitait une rencontre le 28 juin à 11h pour faire un point intermédiaire sur l'avancement de la convention. Les personnes qui accompagneront le Président à cette rencontre sont Suzanne MARZOLF, Pierre KUNTZMANN, Bertrand OPPERMANN, Michel STOEENNER et Philippe MARCHAL (qui remplacera Mireille BAUER). M. André HENCK sera absent à cette date, le syndicat CGT désignera quelqu'un pour le remplacer.

Mme CLEMENS en prend note pour communication à M. Robert HERRMANN.

Elle rappelle que les permanents sont maintenus et que le poste de M. Didier KREBS est régularisé sur un temps plein. En revanche il faudra trouver un accord sur le quota d'heures. Il faudra instaurer de façon précise des mises à disposition nominatives et quantitatives sur l'année, puisqu'il va falloir les passer en CAP. Il faudra également les motiver puisqu'elles sont réservées aux actions que l'Amicale fait pour l'employeur.

Mme CLEMENS informe que la chambre régionale des comptes a effectué un contrôle et souhaitait consulter la convention. Mme CLEMENS leur a expliqué qu'une renégociation et une mise en conformité avec les textes est en cours. Il est fort possible que dans leur rapport figureront des observations sur le fait que pour le moment les mises à disposition ne sont pas conformes aux textes en vigueur.

Mme Corinne CLEMENS insiste sur la nécessité de finaliser la rédaction de la convention afin de pouvoir la soumettre à la rentrée au Directeur général des services et à l'élu. Ainsi la convention pourrait être présentée au conseil municipal en novembre, ce qui permettrait de passer ensuite en CAP, pour commencer l'année civile sur les bonnes bases au niveau des mises à disposition. Surtout que la convention en soi ne précise pas le nombre d'heures ; celui-ci figurant dans une annexe de la convention financière.

Le Président demande si quelqu'un souhaite intervenir au sujet de l'avancée des négociations.

Mme Suzanne MARZOLF tient à souligner un point positif concernant les commissions Noël enfants et retraités, puisque des arbitrages annuels sous forme d'avenants à la convention ont été décidés, définissant :

- d'une part, les montants fixes tels que prix du spectacle, location de la salle ...
- d'autre part, la variabilité par rapport au nombre d'enfants ou de retraités.

M. Jean-Bernard SOMMER relève que les travaux de la fête de Noël sont effectués à environ 75% par des retraités. Une compensation de ces heures lui semblerait appropriée.

Mme Corinne CLEMENS répond qu'une telle pratique n'est pas envisageable. On ne pourra pas compenser l'intervention d'un retraité dans le cadre d'une action faite pour l'employeur pour autre chose qui n'est pas dans ce champ-là. Règlementairement cela est impossible. Les mises à disposition sont nominatives pour des actions précises.

M. Bertrand OPPERMANN en déduit qu'il faut demander aux retraités de participer aux commissions qui ne font pas partie de l'action sociale de la Ville de Strasbourg au détriment de celles qui en font partie.

M. Pierre KUNTZMANN est du même avis et craint que, de fait, des commissions seront appelées à disparaître.

Le Président est conscient de la situation puisque depuis 2 ans il alerte le responsable de la commission Noël des enfants sur le fait qu'il ne fait pas assez appel aux actifs. Cependant ce dernier souhaitait continuer à travailler avec l'équipe en place qui donnait pleine satisfaction.

Mme Corinne CLEMENS revient sur les réponses négatives données à plusieurs reprises aux demandes de l'Amicale quant à l'élargissement du champ de l'action sociale de la collectivité. A son avis il est vain d'insister, M. HERRMANN et le Directeur général des services n'étant pas disposés à modifier leur position.

Dans l'hypothèse où l'équilibre entre l'intervention des retraités et des actifs était sensiblement modifié, l'accord sur le quota d'heures devrait cependant pouvoir être renégocié dans le cadre de la convention financière annuelle.

M. Eric SCHUHMACHER présente la disparition de certaines commissions et s'interroge sur la manière de l'annoncer au personnel qui en profite ou y participe.

Mme Corinne CLEMENS ne peut que répéter les dires de M. HERRMANN, à savoir que l'Amicale est une association et qu'à ce titre son fonctionnement devra davantage être axé sur le bénévolat.

Selon M. Eric SCHUHMACHER et au vu du décompte des heures, l'Amicale fait déjà énormément appel au bénévolat. Il lui semble urgent que les syndicats se rencontrent par rapport à ce problème et mettent en place une action commune.

Mme Corinne CLEMENS note un manque de cohérence dans la démarche suggérée puisqu'au départ la nouvelle convention était inscrite à l'agenda social, or l'Amicale l'en a fait sortir, estimant que cela ne relevait pas de l'ordre syndical, mais de celui de l'Amicale.

S'ensuit un échange de vues sur diverses possibilités de fonctionnement auquel Mme CLEMENS objecte que deux arbitrages sont déjà intervenus et qu'il lui semble plus pertinent d'essayer d'avancer par rapport à ce qui est susceptible d'être accordé et non pas revenir sans cesse sur ce qui a été refusé.

M. Pierre KUNTZMANN ajoute que cela a été une décision unilatérale de la part des élus d'intégrer certaines commissions dans l'œuvre sociale de la collectivité et d'autres non. A son sens il aurait fallu demander l'avis des membres de l'Amicale quant à leurs attentes et à l'importance qu'ils donnent aux diverses activités, pour faire correspondre l'offre à la demande. Or si cette offre ne satisfait plus les membres, on peut s'attendre à des démissions dans les mois à venir.

M. Eric SCHUHMACHER conclut qu'il y aura certainement des démissions, mais que là encore ce sera aux organisations syndicales de communiquer et d'expliquer la situation, l'Amicale ne pouvant être tenue responsable d'un choix politique.

La rencontre avec Monsieur le 1^{er} Adjoint ayant lieu le matin du 28 juin, le Président présentera la situation à l'assemblée générale de l'Amicale qui aura lieu l'après-midi du même jour.

↳ **5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DEMISSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE M. FRANCK BIERKAMP.**

M. Franck BIERKAMP a informé le Président qu'il se voyait contraint de présenter sa démission du conseil d'administration de l'Amicale pour des raisons de santé. Le syndicat SUD propose de coopter M. Jean-Marie SELZER, agent au service des Musées. M. SELZER a également transmis sa candidature personnelle au Président.

Le Président soumet la cooptation de M. Jean-Marie SELZER au vote : **ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Selon sa demande, M. SELZER intégrera les commissions étang de pêche, loisirs, thé dansant, 50^e anniversaire, activités sociales et voyages.

↳ **6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : RADIATION DES MEMBRES NON A JOUR DE LA COTISATION 2012.**

41 membres n'ont pas réglé leur cotisation annuelle. Ces agents ont été destinataires d'un courrier d'appel de cotisation, ainsi que d'un rappel les priant de régulariser leur situation.

Quelqu'un demande si ces agents savent qu'ils perdent le bénéfice de la garantie obsèques.

M. Robert BAUM répond que la cotisation n'est pas liée à la garantie obsèques.

Le Président ajoute que c'est l'ensemble de leurs droits d'amicalistes que les membres perdent ainsi et qu'il n'y a pas lieu de pointer particulièrement la garantie obsèques.

Les radiations sont **PRONONCEES A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Une lettre recommandée avec accusé de réception sera adressée aux membres concernés pour leur notifier la radiation. Ceux qui réagissent à ce courrier, seront réintégrés sans problème dès que la cotisation sera payée.

↳ **7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS.**

Fête de Noël des enfants

Le Président souhaite informer le Conseil d'administration d'une forte augmentation des tarifs facturés par le Palais de la Musique et des Congrès pour la fête de Noël des enfants. Le budget augmente de 5.000 € parce que les techniciens interviennent de nuit. Le spectacle qui aura lieu la veille devant d'abord être démonté, l'équipe technique chargée de monter le spectacle de l'Amicale ne pourra intervenir qu'à partir de 2 heures du matin.

En 2011 la facture totale était de 12.207 €, en 2012 pour la même prestation, le devis s'élève à 17.143 €.

M. Philippe MARCHAL propose de demander à l'Administration de prendre en charge le dépassement de 5.000 €, étant donné que la fête de Noël entre dans son action sociale. Par ailleurs il signale que la Ville de Strasbourg dispose de gratuités annuelles pour les salles du PMC.

Le Président lui répond que celles-ci concernent uniquement la location de la salle. S'y ajoute le prix de l'intervention des techniciens. Le PMC sous-traite la plupart de ses prestations à des entreprises extérieures qui sont imposées. Toutefois, comme l'a proposé M. MARCHAL, le Président interpelle Mme Corinne CLEMENS qui représente l'Administration sur cette prise en charge du surcoût.

D'après Mme Corinne CLEMENS il n'y a pas de moyen de négocier puisqu'il s'agit d'intervenants extérieurs. De plus il n'y a pas de solution de repli, puisqu'aucune autre salle ne convient.

En effet, l'an dernier le Président s'était rendu avec quelques membres de la commission Noël des enfants au Zénith pour assister au spectacle de Noël de la SNCF. Le Zénith organise tous les ans un spectacle de Noël unique qu'il propose à l'ensemble des comités d'entreprise.

Il n'y a pas de possibilité de choisir le spectacle, en revanche à partir de 5.000 spectateurs une séance peut être privatisée.

Plusieurs inconvénients ont été relevés : l'organisation est compliquée, le cadre est moins convivial, il n'y a pas de chauffage à l'endroit où le public est accueilli, de plus avec 5.000 spectateurs se pose le problème de l'éloignement de la scène, que l'écran géant ne peut compenser. Il ne fait donc aucun doute que le PMC, en restant à une échelle plus humaine, est plus agréable pour les enfants.

Poste de comptable

Le Président présente Mme Anne BOSSERT qui a été recrutée pour remplacer M. Pascal LAPP. Mme BOSSERT vient du service des Moyens généraux et a pris les fonctions de comptable de l'Amicale depuis le début du mois de juin.

Agenda 2013 et plaquette 50^e anniversaire

Le Président informe qu'il a remis l'ensemble des documents pour l'agenda 2013 à l'éditeur. Il attend sous peu le retour de la mise en page.

En ce qui concerne la plaquette du 50^e anniversaire, le Président rappelle qu'il a demandé à plusieurs reprises aux responsables de commission de lui transmettre les éléments à faire paraître dans cette brochure. A ce jour il n'a toujours pas eu de retour. Compte tenu des délais d'impression, tout devrait être prêt à l'automne.

Pour pouvoir travailler sur ce dossier, la commission 50^e anniversaire doit être en possession de tous les documents. Le Président insiste pour que les responsables de commission transmettent rapidement toutes les informations nécessaires.

Logements du Hohwald

La Ville de Strasbourg est propriétaire de logements situés au Hohwald. Il s'agit d'anciennes maisons forestières qui sont mises à la disposition des agents de la CUS qui le demandent. Le service qui gère ces logements a contacté le Président et M. Didier KREBS pour leur éventuelle reprise par l'Amicale. Cela pourrait se faire de plusieurs façons, soit par vente à l'Amicale, soit par bail emphytéotique ou éventuellement par une autre possibilité de gestion qui reste à voir. 4 logements sont concernés, ils sont chauffés au bois.

Le Bureau propose une visite des logements pour en vérifier l'état et demande la présentation des propositions chiffrées des différentes possibilités : vente, bail emphytéotique ou autre.

Avant d'entreprendre une quelconque démarche, le Président demande l'approbation du Conseil d'administration pour prendre en considération la proposition, s'orienter vers une visite ou autre.

M. Robert BAUM informe qu'il y a 20 ans déjà l'Amicale avait refusé d'acheter ou de prendre en gestion ces logements. Si ses souvenirs sont bons c'était en raison des difficultés de gestion, notamment du chauffage, et parce que le parc de logements en pleine propriété dans les Vosges était satisfaisant.

Il est décidé d'organiser une visite sur place pour faire un état des lieux, de demander au service concerné ses différentes propositions chiffrées et ensuite d'en informer le Conseil d'administration qui avisera s'il y a lieu de donner suite.

SCI Hyères Parc

L'Amicale est propriétaire de 13 quinzaines en été dans la résidence Hyères Parc.

Le conseil de surveillance informe qu'une large majorité des associés interrogés se sont déjà prononcés pour une dissolution anticipée de la SCI dont l'échéance était fixée au 4 novembre 2081. La SCI a mal vieilli. Les charges augmentent sans cesse et devraient mathématiquement encore progresser, car de plus en plus d'associés ne peuvent ou ne veulent plus payer leurs charges, qui incombent dès lors aux autres associés. Dans ces conditions la location classique est plus favorable, puisque la différence entre le prix normal d'une location et le montant des charges payées par les associés est pratiquement inexistante. Si la dissolution de la SCI était votée après expertise de la résidence, un acquéreur serait recherché.

Ces opérations - dissolution, expertises, vente et répartition du net entre les associés - pourraient durer au moins 2 années durant lesquelles chacun pourra profiter de sa période, puisqu'une entrée en jouissance en novembre, après la saison d'occupation, serait fixée au futur propriétaire de la résidence. Il est prévu de négocier avec le nouveau propriétaire une condition préférentielle en faveur des associés qui souhaiteraient acheter en toute propriété un appartement dans l'immeuble.

Une réponse parmi les options suivantes est demandée à l'Amicale :

- je rejoins sans réserve cette majorité et voterai la résolution (dissolution de la SCI)
- je regrette cette décision mais ne m'y opposerai pas
- je voterai à regret mais serais intéressé par l'achat en toute propriété d'un studio ou appartement en fonction du prix qui sera proposé
- je reste opposé à cette décision et ne la voterai pas.

Le Bureau, à qui le dossier à été soumis, propose de répondre « je voterai à regret mais serais intéressé par l'achat en toute propriété d'un studio ou appartement en fonction du prix qui sera proposé ».

Le Président met cette proposition de réponse aux voix : **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**

Grendelbruch

Le Président a été contacté le 15 mai dernier par M. Gérard HUMBERT qui, en effectuant des recherches cadastrales de la commune de Grendelbruch, a relevé que l'Amicale est propriétaire de la parcelle 64, section 12, qu'il voudrait acquérir.

M. Robert BAUM confirme en précisant qu'il s'agit de la source, qui a perdu son intérêt dès lors que les logements ont été raccordés au réseau d'eau. Lors de la liquidation de Grendelbruch, les diverses parcelles ont été vendues sans que la source trouve un acquéreur.

Quelques administrateurs se proposant de se rendre au cadastre pour situer cette source et faire dans un premier temps une visite sur place, le Président leur donne son accord.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : TRESORERIE.

Le Président donne la parole à la Trésorière générale.

Mme Michèle WENDLING distribue les documents comptables avant de les présenter.

Bilan 2011

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale (Article 1 de la convention : chèques-vacances 1.981.255,- € et gratifications aux médaillés 70.281,14 €)	2.051.536,14 €
Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale (Article 2 de la convention, là aussi prise en charge intégrale par la collectivité : Noël des enfants 221.261,42 €, Noël des retraités 128.831,28 €, banquets des médaillés et retraités 41.056,75 € et fonds de secours 89.605,84 €)	480.755,29 €
Dépenses de fonctionnement, activités sociales, culturelles, gestion immeuble	361.491,05 €
Logements de vacances	533.267,83 €
Soit un total de dépenses de	3.427.050,31 €

Mme Michèle WENDLING donne quelques précisions :

- Le fonds de secours a beaucoup augmenté par rapport aux prévisions. Ceci est lié au déremboursement partiel d'un certain nombre de prestations par la sécurité sociale.
- Les honoraires sont ceux du commissaire aux comptes, des experts-comptables et de l'avocat.

- Pertes et profits sur billetterie : A la demande du commissaire aux comptes le montant de 8.581 € correspondant à des billets Aerofly (quin'ont plus aucune valeur marchande) a été sorti du stock.
- Le montant de 125,22 € imputé à la commission activités culturelles qui ne fonctionne pas actuellement, représente une participation à l'assurance.
- La section ski a dépassé son budget en raison d'une sortie supplémentaire et d'une forte augmentation des tarifs de l'autocariste.

M. Philippe MARCHAL intervient pour demander pourquoi la section ski a fait un voyage supplémentaire avec dépassement de son budget.

Mme WENDLING lui répond qu'elle n'en connaît pas la raison, mais qu'une réunion sera organisée avec les responsables de commission pour éviter ce genre de dépassement de budget à l'avenir.

Ensuite Mme Michèle WENDLING commente le bilan détaillé des logements de vacances qui a été distribué aux membres présents. Il s'agit d'une analyse par logement.

Les pleines propriétés dégagent un actif de 15.915,28 €.

Pour les multipropriétés il y a un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Les linéaires sont déficitaires de 16.150,- €.

Le Président rappelle qu'il avait été décidé de prendre des linéaires en été pour augmenter l'offre et ainsi satisfaire plus de demandes et qu'un déficit de 3.000 € par linéaire avait été admis.

Mme WENDLING poursuit avec la présentation des recettes :

Cessions des agents pour l'épargne vacances	979.973,60 €
Subvention pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale (chèques vacances – gratif aux médaillés)	1.071.562,54 €
Subvention pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale (Noël enfants – Noël retraités – banquets – fonds de secours)	480.755,29 €
Subvention de fonctionnement activités sociales, culturelles, diverses, gestion immeuble (subvention fonctionnement 158.554,- € + subvention gestion immeuble 44.748,85 €)	203.302,85 €
Autres ressources pour un total de (dont cotisations des membres 164.164,81 €)	227.412,05 €
Logements de vacances	362.161,51 €
Soit un total de recettes de	3.325.167,84 €
qui dégagent un résultat négatif de 101.882,47 €.	

Ce déficit est à relativiser puisqu'il inclut les amortissements d'un montant de 167.471,86 € qui ne sont pas une charge financière.

M. Michèle WENDLING passe à la présentation du décompte de la subvention 2011.

Dans le cadre de l'article 1 de la convention, la subvention était de 990.000 € pour les chèques vacances et la dépense réelle s'est montée à 1.001.281,40 €, ce qui représente un écart de 11.281,40 € en faveur de l'Amicale.

La subvention pour les gratifications aux médaillés était de 80.000,- € et la dépense réelle de 70.281,14 €, soit un écart favorable à l'autorité territoriale de 9.718,86 €.

Pour l'ensemble du poste 2 (Noël des enfants – Noël des retraités – banquet des médaillés – fonds de secours) la subvention s'est élevée à 483.000,- € et les dépenses réelles à 480.755,29 €, ce qui donne un solde de 2.244,71 € en faveur de l'Administration.

Pour le fonctionnement, la subvention versée était de 158.554,- € à laquelle s'ajoute 42.000,- € de subvention pour le loyer et 50% des charges locatives de l'immeuble rue du 22-Novembre. La dépense réelle correspondante pour ce dernier point était de 44.748,85 €, donc un écart de 2.748,85 € en faveur de l'Amicale.

Au total l'Administration doit à l'Amicale un montant de **2.066,68 €** dans le cadre de la subvention 2011.

Un tableau détaillé des gros travaux d'entretien dans les logements de vacances est distribué. L'ensemble de l'investissement se monte à 150.507,49 €.

Le Président donne quelques explications, notamment concernant la dépense de 22.799,39 € dans le logement de PARIS 3 où il a fallu faire appel à un architecte pour le remplacement et la rénovation des fenêtres puisqu'il s'agit d'un bâtiment de Le Corbusier qui est classé monument historique.

En 2012 le programme d'entretien et de rénovation des logements de vacances se poursuit.

Budget prévisionnel 2013

Mme Michèle WENDLING informe que ce budget a été élaboré d'après les critères applicables actuellement, les termes de la nouvelle convention n'étant pas encore connus.

DEPENSES

Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale correspondant au montant des chèques-vacances	1 990 000 €
Dépenses pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale	525 000 €
- Noël des enfants	242 800 €
- Noël des retraités	147 000 €
- Banquets des médaillés	45 200 €
- Fonds de secours	90 000 €
Dépenses de fonctionnement, activités sociales, culturelles, loisirs, gestion immeuble	366 550 €
Logements de vacances	480 450 €
TOTAL DES DEPENSES:	3 362 000 €

RECETTES

Subvention pour l'ensemble du personnel sous critère de l'autorité territoriale	1 005 000 €
Cession des agents épargne vacances	985 000 €
Subvention pour l'ensemble du personnel sous critère de l'Amicale	525 000 €
Subvention de fonctionnement, activités sociales, culturelles, loisirs, gestion immeuble	247 000 €
Logements de vacances	400 000 €
Autres ressources	200 000 €
TOTAL DES RECETTES :	3 362 000 €

Un tableau détaillé des fêtes de Noël et du banquet a été remis aux membres du Conseil d'administration.

Concernant la fête de Noël des enfants, une légère augmentation des prestations a été prévue, faisant passer la valeur du cadeau de 33 € à 34 € et de 43 € à 44,30 €, celle des friandises de 2,30 € à 2,50 €.

Les charges variables sont estimées à 194.300 €, les charges fixes à 58.500 €, soit un total de charges de 252.800 €.

Les produits sont constitués par une subvention de la CUS de 242.800 € et de 10.000 € venant des partenaires extérieurs.

Pour la fête de Noël des retraités une petite augmentation des prestations est également prévue. L'Amicale souhaiterait passer le prix du colis de 35 € à 36,50 € et celui de la collation de 7 € à 7,30 €. Les charges variables sont ainsi estimées à 125.925 € et les charges fixes à 21.075 €, soit un budget total de 147.000 €, avec une subvention équivalente à la dépense.

Banquets des médaillés et retraités : les charges variables pour 1 banquet sont estimées à 17.280 €. Une augmentation de 1% du prix de la réception est envisagée, le portant à 55 € par convive. Augmentation des mignonettes de 0,8%, passant ainsi à 2 € pièce. Le prix des chocolats est maintenu à 7 €.

Les charges fixes pour 1 banquet s'élèvent à 5.320 €.

Soit un total 22.600 € par banquet d'où la proposition dans le budget prévisionnel de 45.200 €.

L'augmentation du prix de ces diverses prestations n'est pas acquise, l'Administration devant donner son accord au préalable.

A la fin de cette présentation la Trésorière générale reconnaît qu'il reste beaucoup de points d'interrogation. Le budget prévisionnel a été fait sur la base de l'existant et devra être adapté selon les dispositions de la nouvelle convention.

Mme Michèle WENDLING fait part de deux demandes de budget qui lui ont été transmises.

La section couture de la commission loisirs, dont le budget actuel est de 400 €, sollicite une rallonge de 150 € au titre de l'exercice 2012 pour acheter du tissu.

La Trésorière générale a soumis cette demande au Bureau ainsi qu'à la Commission finances qui ont émis un avis favorable.

L'augmentation de 150 € du budget 2012 de la section couture est soumise au vote et **APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Mme Michèle WENDLING présente la deuxième demande de budget. Celle-ci émane de la section poker qui demande une somme de 2.500 € pour l'achat de jetons et de tables. Dans sa phase de lancement la section fonctionnait avec du matériel de location. Au vu du succès remporté aujourd'hui par cette activité, cet investissement semble justifié. De plus, avec l'organisation de 2, voire 3 tournois par an, l'achat serait rentabilisé au bout de 2 ans.

La demande a également été soumise au Bureau et à la Commission finances, qui ont tous deux émis un avis favorable.

Soumise au vote, l'attribution d'un budget de 2.500 € à la section poker est **APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Avant de soumettre le budget prévisionnel 2013 au vote, le Président rappelle qu'il s'agit d'un budget provisoire dans lequel les frais de personnel n'ont pas encore été intégrés. Ce sont les documents tels qu'ils seront présentés à l'Assemblée générale. Dès que la nouvelle convention sera signée, les modifications nécessaires y seront apportées.

Le budget prévisionnel 2013 est **APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Cotisation 2013

La cotisation annuelle étant restée à 20 € depuis 2011, le Président demande si une légère augmentation de son montant est envisageable.

De l'avis de M. Pierre KUNTZMANN le moment est mal choisi pour augmenter la cotisation, vu la situation incertaine dans laquelle se trouve l'Amicale par rapport à la nouvelle convention. Dans l'hypothèse où l'Amicale serait amenée à réduire certaines de ses activités, une telle augmentation serait très mal vue par les membres.

Le Président met la proposition d'augmenter la cotisation aux voix : avec 1 abstention, la proposition est **REJETEE A LA MAJORITE DES VOIX.**

Poste de secours à l'étang de pêche

M. Jean-Luc BALDENSPERGER demande la parole pour donner une information suite à la décision du Bureau de mettre en place un poste de secours lors de différentes manifestations se déroulant à l'étang de pêche. M. Jean-Marie LAZARUS, Président de l'association Terre-Neuve-67, vient de lui confirmer sa présence le 17 juin (concours de pêche), le 23 juin (après-pêche), les 25 et 26 août (24h de pêche) et le 8 septembre (tournoi de pétanque).

Le prix par manifestation est de 200 €. La convention y relative sera envoyée au Président.

M. BALDENSPERGER rappelle qu'il est obligatoire de prévoir un poste de secours à partir de 450 personnes.

Journal de l'Amicale

M. Jean-Bernard SOMMER demande la parole. Il souhaite intervenir à propos de la communication de l'Amicale qui ne lui semble pas satisfaisante. Il a constaté que le journal de l'Amicale du mois de janvier était encore exposé sur le panneau d'affichage situé près du restaurant d'entreprise au centre administratif. De plus il veut revenir, une fois de plus, sur le délai de parution du journal de l'Amicale. De nombreux participants à l'excursion à Kirrwiller lui ont fait remarquer que les délais pour les inscriptions sont trop courts. M. SOMMER demande que l'amélioration de l'envoi du journal soit sérieusement étudiée.

Le Président indique que sur le panneau d'affichage situé à l'entrée de l'Amicale le dernier journal paru est affiché. Quant à celui situé près de la cantine, c'est M. MAHON du service de l'imprimerie qui en a la charge. Ce dernier étant en arrêt maladie actuellement, il faudra lui trouver un remplaçant.

Pour ce qui est de la distribution du journal, selon les services celle-ci peut s'étaler sur une dizaine de jours. D'où la nécessité de respecter le délai du 20-22 du mois pour la remise des documents à l'imprimeur, afin de garantir la livraison au centre administratif au début du mois suivant.

D'après Mme Suzanne MARZOLF les manifestations, comme par exemple l'excursion, doivent paraître un mois à l'avance.

Le Président est également de l'avis qu'un effort devra être fait en ce sens.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Conseil d'Administration du lundi 11 juin 2012 est clos à 16h50.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président